

# CONSIGNES PANDÉMIE

À LIRE AVANT L'ARRIVÉE DANS LE MILIEU DE STAGE

Mise à jour 2021-09-14

*Ce document est basé sur les recommandations de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), certaines mesures sont uniques au CHU Sainte-Justine et sont appliquées selon les recommandations de la Prévention et contrôle des infections (PCI) du CHU Sainte-Justine*

## Vérification du statut vaccinal

Conformément aux consignes du Ministère de la Santé et des services sociaux, la **vaccination contre la COVID-19 (2 doses) sera obligatoire pour tous les intervenants des milieux de santé**, à partir du 15 octobre 2021. Cette consigne est applicable à tous les stagiaires, qu'ils soient en présence ou en télétravail.

Afin de vérifier votre statut vaccinal, il est **obligatoire** de [remplir ce formulaire](#) 72 h **précédant le début du stage**. Votre éligibilité à un test de dépistage et votre statut vaccinal seront vérifiés. Vous serez contacté par une infirmière du service de santé SEULEMENT si un élément est non conforme.

## Consignes de prévention

Tout au long de votre stage vous devez respecter rigoureusement les consignes suivantes :

- Port du masque en tout temps
- Pratique régulière de l'hygiène des mains
- Respect de la distanciation sociale
- Ne pas manger ou boire à moins de 2 mètres de toute personne
- Auto-surveillance des symptômes
- Port adéquat des équipements de protection individuelle.

Lorsqu'en contact avec la clientèle, même en zone froide, **le port de la protection oculaire est recommandé**. Lorsqu'en contact avec un patient COVID+, il devient **obligatoire**. Le type de protection requis varie selon la zone (froide, tiède ou chaude), vous référer à votre responsable de stage pour connaître la protection appropriée.

## Symptômes et validité du stage

Une absence pour test de dépistage, en raison de symptômes ou isolement demandé par le Bureau de santé du CHU Sainte-Justine sera **considérée motivée** et n'affectera pas la validité du stage.

## Directives en cas de symptômes

En cas de symptômes, vous isoler immédiatement et contacter la ligne Info-Coronavirus du CHU Sainte-Justine au 514 345-4931 poste 4882.

Si un dépistage est requis, remplir le [formulaire électronique pour le dépistage](#).

Les externes doivent aviser leur superviseur de stage. Les résidents et moniteurs cliniques doivent aviser leur superviseur de stage, le programme de résidence, [le vice-décanat aux études médicales postdoctorales](#) et la [Direction de l'enseignement du CHU Sainte-Justine](#).

[Visionnez la formation du CHU Sainte-Justine sur le port des ÉPI](#)

## Symptômes à surveiller

- Fièvre (température buccale de 38 °C (100,4 °F) et plus)
- Toux récente ou aggravation d'une toux chronique
- Perte soudaine de l'odorat avec ou sans perte de goût
- Douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique)
- Mal de tête
- Fatigue intense
- Perte importante de l'appétit
- Mal de gorge
- Nausées, vomissements ou diarrhées
- Dyspnée
- Douleur à la poitrine

## Voyagez... informés!

Si vous prévoyez un voyage, que ce soit vers une autre région du Québec, au Canada ou à l'international, vous devez connaître les règles en vigueur avant, pendant et après un voyage.

Il ne faut pas oublier que même avec une protection vaccinale complète, le risque de contracter la COVID-19 n'est pas nul. Certains voyages continuent d'être non recommandés et selon votre destination, certaines exigences pourraient s'appliquer.

Si vous voyagez, il faut le faire de façon responsable et bien s'informer.

### VOYAGER AU QUÉBEC

L'ensemble des régions du Québec est maintenant ouvert au tourisme. Tenez-vous informé et respectez les mesures sanitaires en vigueur.

### VOYAGER DANS LE RESTE DU CANADA

La plupart des provinces et territoires ont assoupli ou retiré les restrictions de déplacement et ne requièrent pas de période de quarantaine. Cependant, plusieurs provinces ne recommandent pas les déplacements non-essentiels. Informez-vous et respectez les mesures à destination.

Vous n'avez pas à procéder à une quarantaine au retour d'une destination au Canada. À votre retour, surveillez vos symptômes et faites-vous tester si nécessaire.

### VOYAGER À L'INTERNATIONAL

L'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) continue de recommander aux voyageurs d'**éviter les voyages non essentiels** à l'extérieur du Canada.

Depuis le 5 juillet dernier, le gouvernement du Canada a annoncé **certains assouplissements** pour les citoyens canadiens et résidents permanents respectant des conditions précises relatives aux voyageurs **entièrement vaccinés et asymptomatiques**.

Les citoyens canadiens et les résidents permanents pleinement vaccinés (preuve vaccinale obligatoire) et asymptomatiques n'auront plus à faire une quarantaine.

Ils devront tout de même subir un test de dépistage avant le retour pour le Canada.

Nous souhaitons vous rappeler que **les agents transfrontaliers ont un pouvoir discrétionnaire quant à l'imposition d'une quarantaine**. Si une quarantaine devait se prolonger au-delà de vos vacances, **celle-ci sera à vos frais et pourrait affecter la validité de votre stage**.

## Consignes additionnelles applicables au CHU Sainte-Justine dans le cas d'un voyage international

**Pour tout intervenant du CHUSJ vacciné 2 doses depuis plus de 14 jours au moment du départ de Montréal :**

- Les employés de retour de voyage (de l'international ou d'ailleurs au Canada) doublement vaccinés et qui ne sont pas en isolement peuvent venir au travail en faisant un test au 3e jour et en suivant des mesures exemplaires (port du masque, distanciation manger seul).

**La [Direction de l'enseignement](#) ainsi que votre responsable de stage doivent être informés de tout voyage à l'international.**

Dans le cas d'un résultat de dépistage positif, il ne faut pas oublier que si votre quarantaine devait se prolonger au-delà de vos vacances, **celle-ci sera à vos frais.**

Vous devrez contacter votre responsable de stage afin de lui faire part de cette situation et prendre les dispositions nécessaires afin de régulariser cette absence. Dans une telle situation, la validité de votre stage pourrait être affectée.

### **POUR EN SAVOIR PLUS**

**[Consultez la section Questions-réponses](#) ou contactez la ligne INFO-COVID pour toutes questions au 514 345-4882.**